



ASNOIS

Communauté de communes
"La Fleur du Nivernais"

Le Mot du Maire

Bulletin municipal d'Asnois

Juillet 2016 * Bulletin N° 21

Dans ce numéro, vous pourrez lire un article sur la cérémonie au cours de laquelle, un ancien et trois actuels conseillers municipaux ont été distingués par la médaille régionale, départementale et communale. Comme je l'ai dit lors de la remise de ces médailles, il ne s'agit nullement de s'autocongratuler ou de tirer une gloire quelconque de ces décorations. Il s'agit de reconnaître un engagement au service d'une collectivité.

Pour ma part, j'ai reçu la médaille d'argent pour 20 ans de mandat. Cette médaille, je la dois aux habitants d'Asnois, aux électeurs qui m'ont fait confiance. C'est votre médaille. A travers mes différentes interventions, que ce soit à Asnois ou bien dans d'autres occasions, je me suis toujours attaché à dire qu'un maire n'est rien tout seul. Il est vrai que parfois, la tâche est lourde à porter. Une vie municipale n'est pas toujours faite de moments faciles et heureux. Non. Les tracas sont nombreux, les responsabilités parfois sont écrasantes, les remarques sont parfois négatives voire blessantes ... cependant après 20 ans de conseil dont 10 ans de mandat, le plaisir et l'honneur de servir Asnois sont toujours là, bien présents. C'est toujours une grande satisfaction que de voir des projets se réaliser après bien des démarches, de voir des bâtiments communaux mis en valeur, un réseau de voirie qui se complète petit à petit. C'est aussi un sentiment fort que de se sentir l'héritier de générations qui nous ont précédés et qui nous ont livré une histoire, un patrimoine, mais surtout d'en être le dépositaire et d'avoir la charge de transmettre ce capital.

Ce travail, je le fais avec une équipe municipale à qui je renouvelle mes remerciements pour son implication et sa disponibilité. Je le fais également avec des valeurs : l'impartialité, l'honnêteté, le service et la disponibilité. Je me suis toujours tenu à garder la même ligne de conduite dans mes décisions ou dans mes actes. Le mandat d'élu ne peut être que désintéressé et mû par la recherche du bien commun sans parti pris ni sectarisme.

Christophe Deniaux

Contact : ✉ 5 rue du Château – 58190 ASNOIS
☎ 03 86 24 28 33
@ communeasnois@wanadoo.fr

Horaires : le lundi, de 9 h 00 à 12 h 00
le vendredi, de 18 h 00 à 19 h 30

Compte administratif 2015 & budget 2016

Exercices traditionnels mais ô combien importants,
le conseil municipal du 13 avril 2016 a validé ces deux documents.

Commune & Territoire

✚ L'approbation du compte administratif 2015

Ce compte est le reflet de l'activité de la commune sur l'année. La section de fonctionnement reste excédentaire + 10 064,05 €. En effet, les efforts budgétaires entrepris depuis plusieurs années maintenant permettent de réduire fortement les dépenses de fonctionnement. Cela est absolument nécessaire en ces temps où l'Etat continue de se désengager en réduisant les dotations de fonctionnement ou en reportant sur les collectivités certaines charges. Ces résultats positifs nous ont permis de consacrer une partie du budget à l'investissement.

La section d'investissement quant à elle, dégage un résultat négatif (- 12 106,30 €). Ceci est tout à fait normal étant donné le niveau d'investissement de 2015 (plus de 48 000 € de travaux exécutés pour cette année) :

Voirie 2014 (non payée en 2014)	17 600 € de dépenses	10 724 € part communale
Voirie 2015	27 470 € de dépenses	18 856 € part communale

Les dépenses du lavoir (36 507 € pour une part communale de 11 364 €) ne sont pas encore prises en compte sur cet exercice 2015 car non mandatées par la communauté de communes.

Cet exercice 2015 se clôt donc sur un résultat global de + 18 552.82 €.

✚ Fort de ces résultats, le conseil a voté le **budget 2016**.

Afin de compenser une fois de plus la baisse des dotations, il a été décidé d'augmenter les impôts de 3 %. Comme chaque année, je tiens à préciser que cela ne représentera pas une augmentation de 3 % sur les feuilles d'impôt. En effet, ce sont les taux d'imposition qui vont augmenter. Après comparaison avec les communes voisines, semblables à Asnois, on remarque que les taux d'imposition d'Asnois sont parmi les plus hauts mais que les produits fiscaux qui en découlent ne sont pas dans les mêmes proportions. Ceci est dû à la faiblesse des bases communales. C'est pourquoi, il est hasardeux de comparer entre communes uniquement les taux. Cette augmentation représente pour le budget de la commune **un gain de 850 €** (réparti sur l'ensemble des contribuables).

Pour ce budget nous avons tenté de réduire au maximum les frais de fonctionnement pour consacrer les ressources de la commune à l'investissement.

- ✚ Ainsi la section de fonctionnement s'équilibre à 107 576 €
- ✚ et celle d'investissement à 111 978 € avec 47 000 € de travaux nouveaux pour 2016.

Ont été retenus les travaux suivants :

- ✚ **Voirie** : deux rues seront refaites en entier : la rue des Bons Enfants et la rue Tournante. En partie pour la rue des Crys et la rue de l'Église. Montant des travaux : 15 340 €. Dans cette somme, il faut retirer le coût de réfection de la rue de St Loup qui avait été refaite en 2008 mais qui pour des fuites d'eau trop importantes a dû être creusée sur toute sa longueur. Les travaux de réfection de cette rue sont supportés par l'entreprise (pour la partie tranchée) et par les riverains de cette rue qui ont demandé l'autorisation de prendre à leur charge les coûts supplémentaires. Tous ces travaux sont à ce jour réalisés.
- ✚ L'aménagement du **nouveau cimetière** (montant des dépenses 27 500 € pour une part communale de 4 500 €). Ces travaux seront réalisés sous réserve d'obtention de toutes les subventions demandées.
- ✚ Les **registres d'état civil** doivent être dans un état de conservation parfaite. Les reliures (dont la plupart datent du 19^{ème} siècle) sont en mauvais état (couverture usée, reliure endommagée, pages non reliées). Sept registres vont donc être restaurés (montant des dépenses 4 110 € pour une part communale de 1 711 €).

Il reste à réaliser les travaux du **monument aux morts**, travaux votés en 2015.

Asnois honore 4 de ses concitoyens



Le samedi 21 mai, les habitants d'Asnois étaient conviés en fin de matinée à la mairie pour honorer 4 de leurs concitoyens. En effet, en présence de **Nicolas Regny, sous-préfet** et de **Philippe Nolot, conseiller départemental & président de la communauté de communes « la Fleur du Nivernais »**, et devant leur famille et une quarantaine d'asnoisiens, 4 membres actuels ou anciens du conseil municipal ont reçu la *médaille régionale, départementale & communale*, pour la qualité et la durée de leur engagement.

L'*engagement*, ce fut d'ailleurs le thème développé par **Christophe Deniaux**, notre maire, dans son allocution d'accueil où il a salué le temps de vie consacré au service d'un village et de ses habitants. Il a rendu hommage également aux hommes qui l'ont marqué et à qui

il devait son propre engagement : son père Roger Deniaux, le docteur Nolot et Marcel Léger, fondateur du comité des fêtes d'Asnois et conseiller municipal puis 1^{er} adjoint pendant de longues années lui aussi. Il a évoqué ensuite son attachement passionnel à sa terre d'Asnois et remercié les hommes & les femmes de son entourage qui l'aidaient dans l'exercice de son mandat : son équipe municipale, la secrétaire de mairie, Mireille Siméon, sans oublier sa famille. Selon lui, les valeurs qui doivent guider le travail d'un maire sont l'impartialité, l'honnêteté, la disponibilité et la recherche du bien commun sans parti pris ni sectarisme. Après un rappel des dernières réalisations de la commune, la sauvegarde de l'église, la restauration du patrimoine bâti (mairie, lavoir), une grande partie de la voirie ... il situe son action dans la continuité de l'histoire d'Asnois et conclut que malgré les tracasseries nombreuses et les responsabilités parfois écrasantes, le plaisir et l'honneur de servir sont toujours présents.

Ensuite, **Mady Plaisance** présente les 4 futurs médaillés :

✚ **Roger Deniaux**, menuisier à la retraite, élu pour la 1^{ère} fois en 1971 et qui totalise à ce jour 39 années d'engagement municipal. Après la médaille d'argent en 2001 et la médaille de vermeil en 2008, il se voit décerner la *médaille d'or*. A noter qu'il est le père du maire actuel.

✚ **André Lejault**, instituteur à la retraite, ancien conseiller municipal, élu la 1^{ère} fois en 1989 et 1^{er} adjoint en 1992, puis 2^{ème} adjoint de 2005 à 2008 aux côtés de Christophe Deniaux, totalise quant à lui 25 années d'activité au conseil et reçoit la *médaille d'argent*.

✚ **Joël Rodriguez**, agriculteur-éleveur à Asnois, élu la 1^{ère} fois en 1989, exerce son rôle de conseiller municipal sans discontinuer depuis 27 ans : il reçoit la *médaille d'argent*.

✚ Puis, **Christophe Deniaux**, suivant les traces de son oncle Marcel, maire d'Asnois pendant 9 ans, et de son père Roger, est élu en 1995 alors qu'il était au service militaire. Il est maire depuis 10 ans et son équipe lui rappelle combien ses qualités humaines et professionnelles sont appréciées. Il reçoit la *médaille d'argent*.

Après la remise des médailles aux récipiendaires par le sous-préfet et le conseiller départemental, le **docteur Nolot** leur rend hommage et note que dans la même cérémonie le père et le fils sont médaillés. Il remercie tout particulièrement son ami Christophe, cite ses réalisations en insistant sur ses compétences appréciées à la commission patrimoine et il lui souhaite beaucoup de courage dans la poursuite de son travail. Il rappelle qu'il est de plus en plus difficile de gérer une petite commune compte tenu des dotations de l'Etat et du département de plus en plus rares sans parler des fonds de la région et de l'Europe. Il évoque les « super communautés de communes en gestation sur lesquelles on compte trop » ... et termine sa prestation sur le « *bon vivre* » à Asnois.

Le **sous-préfet** prend ensuite la parole pour féliciter les 4 élus et rappeler qu'Asnois, petite commune certes mais importante car les communes sont la base de la vie citoyenne : elles sont le socle de notre démocratie et en ce sens le rôle d'un élu est primordial car il se trouve en 1^{ère} ligne pour gérer les problèmes. Il a remis les médailles au nom de la République pour le parcours républicain et le parcours citoyen effectué par les élus. Il précise pour conclure que quand on remet une médaille, c'est aussi aux habitants et à la commune qu'on la remet.

Cette partie officielle de la cérémonie a été évidemment suivie d'un apéritif d'honneur composé de nos produits du terroir, ce qui a conduit le sous-préfet à souhaiter visiter les vignes d'Asnois, accompagné de l'un de nos vignerons présent, Jacky Gobillot.



Félicitations à Roger Deniaux, André Lejault, Joël Rodriguez & Christophe Deniaux !

Les déchets



Avis à la population !!!

Nouveaux horaires de la Déchèterie :

Pour mieux répondre à vos besoins et encourager toujours davantage la qualité du tri de vos déchets, il a été décidé d'ouvrir plus largement la déchèterie pendant la période estivale :

Horaires d'été (depuis le 4 juillet)

* du 1^{er} mai au 31 août :

- ✚ Lundi, de 9 h à 12 h
- ✚ Mercredi, de 14 h à 17 h
- ✚ Jeudi, de 9 h à 12 h
- ✚ Vendredi, de 14 h à 17 h
- ✚ Samedi, de 9 h à 12 h & de 14 h à 16 h

Horaires d'hiver

* du 1^{er} septembre au 30 avril :

- ✚ Lundi, de 9 h à 12 h
- ✚ Mercredi, de 14 h à 16 h
- ✚ Vendredi, de 14 h à 16 h
- ✚ Samedi, de 9 h à 12 h & de 14 h à 16 h

Collecte des « encombrants » :

La collecte des encombrants 2016 se fera sur inscription uniquement **avant le 16 août 2016** au numéro suivant :
03 80 97 16 15, du lundi au vendredi, de 8 h à 12 h & de 14 h à 16 h.

A Asnois, le ramassage se fera le vendredi 26 août.

La nouvelle « Intercommunalité »

Dans le dernier bulletin, nous vous avons présenté les conséquences de la mise en place de la loi NOTRe du 7 août 2015 dans notre organisation territoriale.

En ce qui nous concerne, nous avons l'obligation d'envisager un regroupement de communautés de communes pour atteindre le seuil fixé par la loi. Ainsi que nous vous l'annoncions, nous avons proposé une union de notre **Communauté de Communes la Fleur du Nivernais avec les Communautés de Communes du Pays Corbigeois et du Val du Beuvron**.

Par arrêté préfectoral du 3 juin 2016, le périmètre a été défini tel que nous l'avions proposé mais il convient d'y rajouter les communes nivernaises de **Montreuilon** (communauté de communes du *Haut Morvan*) et de **Pouques-Lormes** (*Portes du Morvan*) qui ont souhaité nous rejoindre, ce qui porte à **10 233** le nombre

d'habitants de cette nouvelle entité. Pour notre part, nous avons approuvé ce projet en conseil municipal le 1^{er} juillet dernier.

Depuis notre dernier bulletin, un travail en profondeur a été réalisé en commissions entre les 3 communautés de communes pour évaluer les forces et faiblesses éventuelles de chacune, examiner nos compétences respectives et modes de travail afin de construire une structure gagnante.

Au nombre de ces commissions, on peut citer la **voirie, l'éducation, la jeunesse, les sports, la mobilité & l'insertion, le développement économique, les déchets, l'assainissement, le tourisme, la culture & le patrimoine, la santé, les ressources humaines et les finances**.

L'entrée en vigueur de cette nouvelle structure est prévue le 1^{er} janvier 2017.

Le carnet d'Asnois

Ils nous ont quittés :

Le 7 mars 2016

Le 5 avril 2016

Le 30 avril 2016

Monique VIGOUREUX
Jeanine BERCHER
Georgette LAMY

Nous partageons notre peine avec leurs proches et leur présentons nos très sincères condoléances.

Ils ont choisi Asnois :

Jean-Marc DEMUTH, Thérèse & Margot

viennent de s'installer dans notre village : *nous leur souhaitons la bienvenue.*

**Vie de la
Commune**

Des nouvelles de nos vignes & de nos vignerons



Non ! ... nous ne vendangerons pas cette année ces grappes gorgées d'un jus savoureux et prometteur : *dame gelée*, un petit matin du 27 avril, de façon inattendue,

légère mais implacable en a décidé autrement : tout le travail, le savoir-faire et la passion de nos vignerons ... anéantis en quelques heures. La situation est assez dramatique et il faut remonter dans la nuit du 5 au 6 mai 1874 pour retrouver de tels dégâts.

- ✚ Pour **Jacky Gobillot**, tout le coteau exposé à l'est est perdu à 100 %, à savoir ses meilleurs cépages : chardonnay et pinot. Côté ouest, les hybrides se sont un peu « refaits » mais les branches qui repoussent sont fragiles, cassent facilement et surtout font la joie des chevreuils qui les dévastent. 40 % de la production pourront peut-être être récupérés mais c'est encore trop tôt pour faire un véritable pronostic.
- ✚ **Gérald Demuth** quant à lui estime à 80 % sa perte de récolte 2016, tous coteaux confondus, Asnois, Tannay, Amazy ... L'important pour lui aujourd'hui est de préserver le feuillage et d'éviter la maladie qui menace après 50 jours de pluie cumulés : le mildiou en particulier. Paradoxalement les vignes nécessitent plus de soins et il y a davantage de travail qu'en temps normal. Les vendanges elles aussi seront plus laborieuses car les raisins ne seront pas à maturité tous en même temps : pour espérer un minimum de récolte de qualité, elles devront être étalées au fur et à mesure du murissement des grappes.

Toute notre sympathie va à nos deux amis vignerons asnoisiens ... en espérant qu'ils ont eu la sagesse de garder quelques bouteilles dans leur cave pour notre plaisir et la joie de nos papilles ... avec modération bien évidemment !

Si Asnois nous était conté ...

Le garde champêtre

Aujourd'hui, nous choisissons de vous présenter un des « vieux métiers » de nos campagnes à travers la figure de quelques-uns de nos anciens : le **garde champêtre** :

Un peu d'histoire : la police rurale est très ancienne, puisqu'elle remonte au haut Moyen Âge. On



trouve sa trace bien avant l'an 900 dans l'ancien droit, établie par les chartes-lois et les coutumes des seigneuries et des provinces de France. Les premières appellations du garde champêtre sont : *messor, messilier, messaer, messarius, mésségué*, tous ces

noms signifiant « *messier* », de « *messis* », « *moisson* », celui qui garde les moissons. En vertu de

l'ordonnance royale de 1669, sous le règne de Louis XIV, ces gardes sont chargés, outre de la surveillance des récoltes, mais aussi du contrôle des territoires de chasse des seigneurs. Avec la révolution de 1789 et la disparition du système féodal, ils n'ont plus véritablement de raison d'être mais les abus et désordres entraînés par cette soudaine liberté sans garderie vont conduire aux lois du 23 septembre, du 6 octobre 1791 et du 8 juillet 1795 qui instaurent véritablement le corps des gardes champêtres. Le 19^e siècle en fera -avec leur installation obligatoire dans toutes les communes rurales- une figure incontournable de nos villages (En 1884, la France comptait 28 589 gardes champêtres). En 1958, le garde champêtre perd ses prérogatives d'officier de police judiciaire et sa présence n'est plus obligatoire dans les communes rurales.

Ses attributions : C'était en quelque sorte un policier rural dont la mission était de maintenir l'ordre dans le village. Il devait :

- ✚ veiller à la conservation des propriétés rurales et des récoltes,
- ✚ rechercher les malfaiteurs, les vagabonds et les déserteurs,
- ✚ arrêter et conduire devant la justice tous les individus pris en flagrant délit,
- ✚ signaler au maire ou à la police tous les crimes et délits dont il avait connaissance,
- ✚ maintenir l'ordre et la tranquillité dans le village,
- ✚ constater les délits de chasse et pêche,
- ✚ constater la fraude et la contrebande sur le tabac, les poudres à feu et les cartes à jouer (monopole d'Etat),
- ✚ s'assurer du respect des poids et mesures ...

Mais souvent, le maire lui confiait également d'autres missions :

- ✚ comme celle de transmettre les avis à la population : portant tambour, il fait alors office de « crieur » ...
- ✚ ou encore plus tard au 20^e siècle, il est l'agent que craignaient de voir arriver les épouses et mères des hommes partis au combat pendant les deux guerres mondiales.

Qui doit-il être ?

« Un garde champêtre doit avoir une grande exactitude, une infatigable activité, une vigilance difficile à tromper, un désintéressement qui le mette au-dessus de la corruption ; il doit avoir quelques notions relatives à la police des campagnes, des idées assez nettes pour rédiger clairement un procès-verbal ; enfin assez de droiture pour que, dans l'exercice de ses fonctions, il ne se laisse influencer ni par les haines particulières, ni par des affections personnelles » ⁽¹⁾. Le garde champêtre est nommé par le préfet, après présentation du candidat par le maire.

Et à Asnois ?

Dans les archives municipales, on trouve trace d'un garde champêtre dès 1816 : il s'agirait peut-être de **Pierre Bizot**.

Pendant un certain temps, de 1822 à 1850 environ, on signale la présence de 2 gardes champêtres (pour 500 habitants tout de même !) dont les fonctions se départageaient comme suit : l'un avait en charge la surveillance des propriétés rurales à quoi on ajouta plus tard celle de la commune la nuit, et l'autre était responsable de la police municipale.

L'histoire des gardes champêtres d'Asnois semble assez mouvementée : sans doute parce que le garde champêtre, représentant le « bras armé » du maire, pouvait parfois être partie prenante dans les conflits qui opposaient le maire avec d'autres membres du conseil ou d'habitants de la commune, ou encore parce que le garde champêtre lui-même, par son comportement, engendrait plus de troubles qu'il n'en réprimait ! C'est pourquoi on note la révocation de plusieurs d'entre eux au 19^e et début du 20^e siècle.

Les derniers noms connus relevés dans les archives :

- ✚ **Alexandre Boire**, de 1937 à 1946 -
- ✚ (**Alexandrine Seurat**, de 1945 à 1946, qui était dite « *tambour afficheur* » et non garde champêtre) -
- ✚ **Jean Henry**, de 1946 à 1962 -
- ✚ **Paul Seurat**, de 1962 à 1969 -
- ✚ **Charles Cougnot**, de 1971 à 1980 -

Ce dernier, dit « **Charlot** », reste encore bien vivant dans le souvenir de nos anciens : agriculteur, puis mobilisé en 39/40, fait prisonnier en Autriche ... il se voit confier en 1971 la charge de garde champêtre. Musicien dans l'âme, c'est avec bonheur qu'il endosse l'uniforme et le képi, prend le tambour et renoue avec la tradition. Beaucoup se souviennent encore de ses tonitruants « *Avis à la population* » qui au traditionnel roulement du tambour (mais aussi parfois au son du clairon), tous les 150 mètres environ, permettaient aux Asnoisiens d'être informés de tout ce qui concernait la vie de la commune : actes de la mairie, évènements et festivités annoncés etc. Il était aussi garant de l'ordre et de la tranquillité du village et il n'hésitait pas à pister et à remettre dans le droit chemin les « garnements » trop pleins de vie qui se seraient laissés aller à quelques « bêtises » (n'est-ce pas Marcel ?!). On se souvient surtout d'un homme charmant, toujours disponible et prêt à rendre service aux personnes âgées ou dans le besoin. C'était aussi, on l'a dit, un violoniste talentueux qui animait avec plaisir -parfois avec Marcel Léger à l'accordéon- les fêtes et les mariages locaux ... **Heureux temps !**



Après Charlot, il y eut :

- ✚ **Elise Lagarde**, de 1981 à 1990, qui donnait ses avis au son d'une clochette retrouvée à la mairie -
- ✚ **Jannick Léger**, de 1990 à 2014 -
- ✚ Puis, **Sandra Lefèvre**, toujours en poste depuis juin 2015 ... Porteuses de plis et chargées de l'affichage des annonces municipales, elles sont les héritières lointaines de nos vieux gardes champêtres, personnages bien souvent « hauts en couleurs ».

⁽¹⁾ Guide pratique du garde champêtre au 19^e siècle par Hallez-d'Arros - 3^e édition -
Sources : Wikipedia - Témoignages de Bernard Cougnot & d'Anciens d'Asnois - Archives municipales -

L'incendie d'Asnois en 1889

*Vous avez évidemment reconnu
l'emplacement de ces maisons sinistrées
à Asnois ?*

*Il s'agit d'une partie de la place
dite du Jeu de Quilles, vue Est -*



« AVISS À LA POPULATION » !!!

Dans notre dernier numéro, nous avons commencé à évoquer l'incendie dramatique qui a détruit une grande partie de notre village en 1889. Nous travaillons actuellement sur la suite du dossier mais nous aurions besoin de votre aide : nous savons qu'un assez grand nombre de photos ont été prises à cette occasion (comme celle ci-dessus) et que certaines familles d'Asnois en possèdent quelques-unes : vous serait-il possible de nous les confier quelques heures afin de nous permettre de les reproduire pour que nous puissions reconstruire dans sa plus grande intégralité l'histoire de ce moment difficile. La presse de l'époque est une source précieuse d'informations mais si nous pouvions illustrer l'état des différentes rues et maisons d'Asnois, ce serait plus évocateur pour chacun d'entre nous.

A l'avance un grand merci pour votre collaboration.

Contact : madyplaisance@orange.fr

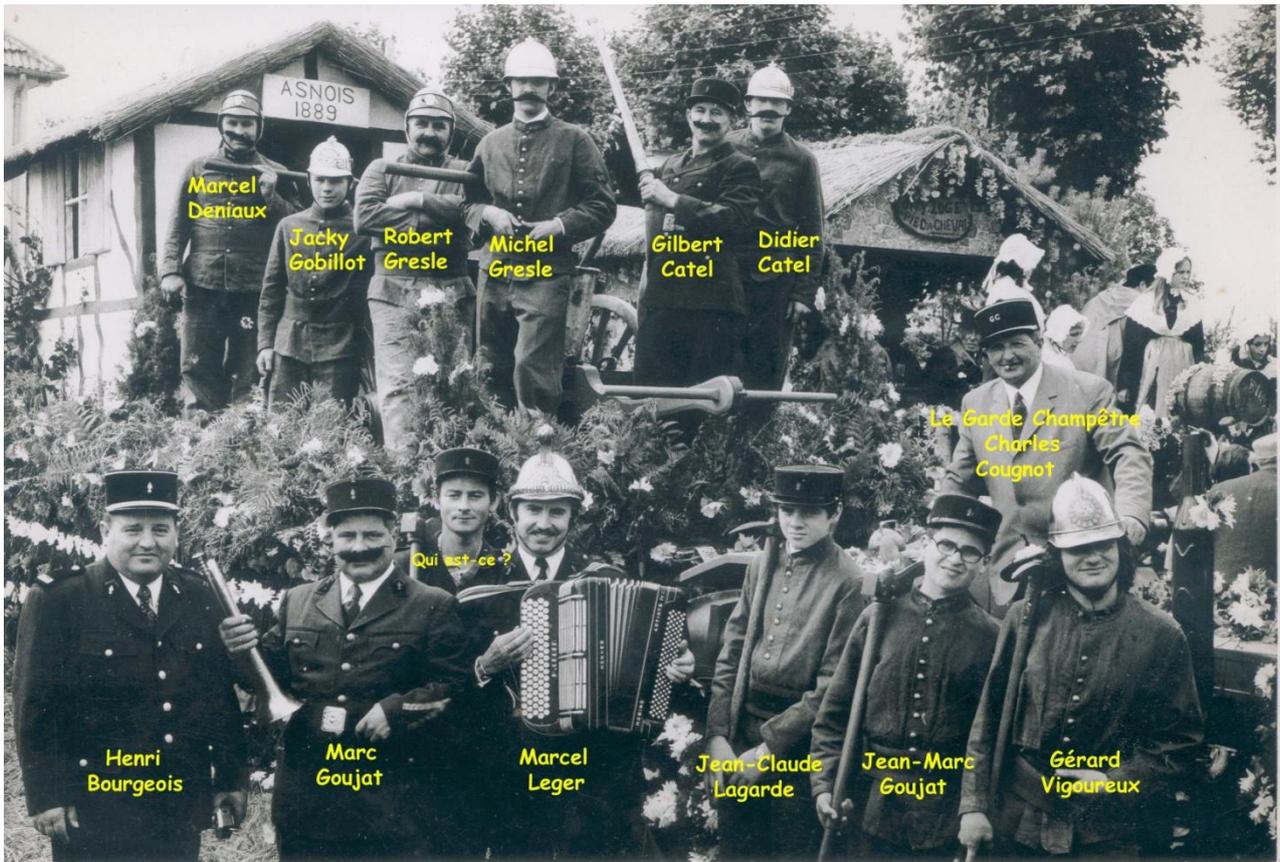
☎ 03 86 24 21 12 ou 06 87 29 24 74.

*Très bel été
à toutes & à tous !*



Asnois... au bon vieux temps !

Avez-vous trouvé qui sont les joyeux lurons « pompiers » participant à ce Comice à Tannay en 1972 ?



Et qui sont les valeureux et souriants citoyens se réchauffant aux braises de ce « brandon » asnoisien ?



Imprimé par nos soins